

UNITE II : LA GESTION DES CANTINES SCOLAIRES

Objectif général

Assurer une bonne gestion des vivres dans les écoles

Objectifs spécifiques

- Citer les aspects à prendre en compte dans la gestion des vivres dans les écoles.
- Conduire une séance de sensibilisation des parents en vue de leur implication réelle dans la gestion des vivres.

Plan de la formation

Introduction

- I. Elucidation conceptuelle
- II. Les rôles et responsabilités des enseignants et des acteurs impliqués dans la gestion des cantines scolaires.
- III. Les éléments à prendre en compte dans la gestion des cantines scolaires

Conclusion

Pré-test

1. Qu'est-ce qu'une cantine scolaire ?
2. Quelle est l'importance de la cantine à l'école ?
3. Donnez les rôles des acteurs impliqués dans la gestion des vivres ?

INTRODUCTION

La cantine scolaire a un impact très positif sur la qualité de l'éducation. Sa gestion dans les écoles nécessite une attention particulière, car les vivres sont des denrées très périssables. C'est pourquoi des précautions idoines doivent être observées afin de garantir la qualité de ces vivres pour le bien-être des élèves.

I. ELUCIDATION CONCEPTUELLE

La cantine : La cantine se définit comme un service qui prépare les repas à servir à une collectivité. Elle désigne également le lieu où on sert des repas aux membres d'une collectivité. C'est le réfectoire, le lieu où sont pris les repas dans une école.

En milieu scolaire, la cantine est le lieu de préparation et de distribution des repas aux élèves. Elle peut exister sous forme assistée ou encore endogène.

La cantine assistée, est celle qui reçoit des approvisionnements extérieurs (les vivres de CRS, PAM ou Etat, etc.

La cantine endogène comme son nom l'indique, est celle qui pourvoie à ses propres besoins en denrées alimentaires. Elle fonctionne uniquement sur la base des contributions exclusives de la communauté éducative.

La communauté éducative est constituée de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la gestion de l'école.

II. ROLE ET RESPONSABILITES DES ACTEURS

2.1. Le directeur de l'école

Le DE est le premier responsable des vivres et de la gestion des vivres au niveau des écoles. Il désigne un enseignant comme gestionnaire qui détient le cahier de gestion, de sorties journalières des denrées. Il co-signe le bordereau de livraison avec l'APE/AME/COGES, assure le bon de stockage des vivres, la gestion des vivres, le suivi des activités de cuisines, les mets à proposer, les pratiques d'hygiène autour de la cantine. Il a la charge de promouvoir et de suivre les cantines endogènes par la sensibilisation, tout en venant en appui par un encadrement et par des conseils au Comité de Gestion (COGES), aux Associations des Parents d'élèves et des Mères Educatrices (APE et AME) de l'école.

2.2. Les enseignants

Ils sont chargés de l'exécution directe des tâches telles que :

- Le bon stockage des vivres ;
- La gestion des vivres ;
- Le suivi des activités de cuisine ;
- Les mets à proposer ;
- La promotion des bonnes pratiques d'hygiène autour de la cantine ;
- Les sorties de vivres en fonction des barèmes et des rations journalières ;
- La justification de l'utilisation des denrées par l'élaboration de comptes rendus mensuels remplis en 4 exemplaires et déposés à la CEB.

2.3. Les APE/AME/COGES

Ils sont les garants du dynamisme et du fonctionnement de la cantine. Pour ce faire :

- ils cosignent les bordereaux de livraison avec les enseignants ;
- ils réceptionnent et assurent le déchargement des vivres ;
- ils assurent la sécurisation des vivres ;
- ils contribuent à l'équipement de la cantine en matériel de cuisine et en bois de chauffe ou gaz ;
- ils recrutent les cantinières et assurent leur rémunération ;
- ils participent à l'amélioration des mets en apportant les condiments.

2.4. Les élèves

Ils assistent les enseignants dans le fonctionnement de la cantine. A ce titre :

- ils apportent le bois de chauffe ;
- ils nettoient le magasin de stockage des vivres ;
- ils participent aux activités de production (jardinage, élevage...)

III. LES ASPECTS A PRENDRE EN COMPTE DANS LA GESTION DES CANTINES SCOLAIRES

3.1. Le cahier de gestion

Le cahier de gestion est le document qui permet de savoir les quantités de vivres reçus et les sorties pour les différentes préparations. Il est aussi le document établissant la sincérité des informations que le gestionnaire met à la disposition de la communauté et du MENA. Dans le principe, le cahier de gestion doit être rempli après chaque opération de sortie et/ou d'entrée de vivres. Il doit comporter :

- les dates d'entrées et de sorties des vivres ;
- les quantités reçues ;
- l'effectif/jour ;
- les quantités sorties/ jour ;
- le solde théorique par denrées.

3.2. Le registre d'appel journalier

Il permet de déterminer :

- le nombre d'élèves par classe ;
- le nombre d'absences par classe ;
- le nombre d'abandons par classe ;
- le nombre de filles par classe ;
- le respect du remplissage quotidien du registre.

3.3. Le Bordereau de livraison

Il indique :

- la date de réception des vivres à l'école ;
- les quantités de vivres mentionnées sur le bordereau ;
- les responsables ayant été témoins des quantités de vivres livrés. ;
- les observations en cas d'irrégularités.

Le succès d'une bonne gestion repose sur :

- la régularité des préparations des mets ;
- l'utilisation des vivres (destinations) ;
- la quantité théorique de vivres sortie par jour ;
- les jours effectifs de cuisine dans la semaine ;
- la quantité réelle de vivres sortie par jour en fonction du barème et de l'effectif mentionné dans le cahier de gestion ;
- le remplissage correct des documents de gestion ;
- l'état des infrastructures ;
- les conditions de stockage des vivres ;
- la propreté de la cuisine, des élèves, des salles de classe, des plats des élèves, des ustensiles de cuisine, des cantinières, du point d'eau etc. ;
- la maîtrise de la cuisson des denrées par les cantinières ;
- l'implication de la communauté dans le fonctionnement de la cantine.

NB : Il faut retenir qu'une mauvaise gestion peut entraîner des sanctions diverses :

- le remboursement des quantités dissipées ;
- les sanctions administratives.

CONCLUSION

La cantine scolaire est un moyen permettant la présence régulière des élèves à l'école et améliore l'apport nutritif. Cependant la bonne gestion des vivres mis à la disposition de l'école au profit des élèves doit être une préoccupation de tous et en particulier des personnes responsabilisées pour cela. En outre, nous souhaitons que les informations partagées à travers ce manuel soient un guide de conduite des activités de gestion des vivres dans les EQAmE pour plus de rayonnement.

POST-TEST

1. Qu'est-ce qu'une cantine scolaire ?
2. Quelle est l'importance de la cantine à l'école ?
3. Donnez les rôles des acteurs impliqués dans la gestion des vivres ?

REPONSES ATTENDUES

1. La cantine scolaire : C'est le lieu de préparation et de distribution des repas aux élèves.
2. Importance de la cantine scolaire : Elle lutte contre la malnutrition des enfants, favorise les apprentissages, améliore la fréquentation scolaire et permet l'obtention de bons résultats scolaires.
3. Les rôles des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la cantine scolaire :

Le directeur de l'école : le DE est le premier responsable des vivres et de la gestion des vivres au niveau des écoles. Il désigne un enseignant comme gestionnaire qui détient le cahier de gestion, de sorties journalières des denrées. Il co-signe le bordereau de livraison avec l'APE/AME/COGES, assure le bon de stockage des vivres, la gestion des vivres, le suivi des activités de cuisines, les mets à proposer, les pratiques d'hygiène autour de la cantine. Il a la charge de promouvoir et de suivre les cantines endogènes par la sensibilisation, tout en venant en appui par un encadrement et par des conseils au Comité de Gestion (COGES), aux Associations des Parents d'élèves et des Mères Educatrices (APE et AME) de l'école.

Les enseignants : ils sont chargés de l'exécution directe des tâches telles que :

- le bon stockage des vivres ;
- la gestion des vivres ;
- le suivi des activités de cuisine ;
- les mets à proposer ;
- la promotion des bonnes pratiques d'hygiène autour de la cantine ;
- les sorties de vivres en fonction des barèmes et des rations journalières ;
- la justification de l'utilisation des denrées par l'élaboration de comptes rendus mensuels remplis en 4 exemplaires et déposés à la CEB.

LES APE/AME/COGES : ils sont les garants du dynamisme et du fonctionnement de la cantine. Pour ce faire :

- Ils cosignent les bordereaux de livraison avec les enseignants ;
- Ils réceptionnent et assurent le déchargement des vivres ;
- Ils assurent la sécurisation des vivres ;
- Ils contribuent à l'équipement de la cantine en matériel de cuisine et en bois de chauffe ou gaz ;
- Ils recrutent les cantinières et assurent leur rémunération ;
- Ils participent à l'amélioration des mets en apportant les condiments.

Les élèves : ils assistent les enseignants dans le fonctionnement de la cantine. A ce titre :

- Ils apportent le bois de chauffe ;
- Ils nettoient le magasin de stockage des vivres ;
- Ils participent aux activités de production (jardinage, élevage...)